

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix décembre deux mille vingt et un à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	03/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	17/12/2021

OBJET :**Relevé de décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M.
Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M.
Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa
FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina
CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ ,
M. Christophe PIERREL , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel
BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST
procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Maryvonne
GRENIER, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Mélissa FOULQUE, M. Bruno PATRON
procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas
GEIGER, M. Eric GARCIN procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle
BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Isabelle DAVID

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
10/11/21	Demande de complément de subvention Département à titre dérogatoire - modernisation du viaduc du Buzon	Département	256 000 € HT
26/10/21	Centre Social de Beauregard - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet Théâtre Forum	Département	1 100 €
15/10/21	Construction d'un nouvel abattoir multi-espèces - plan de financement modificatif n°2 - FEADER	FEADER	400 000 €
15/10/21	Construction d'un nouvel abattoir multi-espèces - plan de financement modificatif n°2 - Contrat d'avenir	Etat Région Département	Etat : 236 005,19 € Région : 800 000,00 € Département : 800 000,00 €
15/10/21	Construction d'un nouvel abattoir multi-espèces - plan de financement modificatif n°2 / plan de relance	Etat Région Département	Etat : 2 000 000 € Région : 141 419,52 € Département : 3 212 129,29 €
15/09/21	Construction d'un nouvel abattoir multi-espèce - Plan de financement modificatif et compléments / Contrat d'avenir	Etat Région Département	Etat : 443 828 € Région : 800 000 € Département : 800 000 €
15/09/21	Construction d'un nouvel abattoir multi-espèce - Plan de financement modificatif et compléments	Etat Région	Etat : 2000 000 € Région : 17 532 €
15/09/21	Construction d'un nouvel abattoir multi-espèce - Plan de financement modificatif et compléments	FEADER	400 000 €
14/09/21	Demande de subvention : Réhabilitation des filtres de l'usine de production d'eau	Agence de l'Eau RMC	97 500 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	potable de la Ville de Gap		
13/09/21	Demande de subvention complémentaire au titre des enveloppes cantonales - projet d'informatisation des classes de CE1 et ULIS de la Ville de Gap	Département (subvention complémentaire sollicitée)	3 302,26€
13/09/21	Demande de subvention dans le cadre des enveloppes cantonales : Parc de la Pépinière, restructuration de l'aire de jeux.	Département	33 500,27€
13/09/21	Demande de complément de subvention au titre des enveloppes cantonales - projet d'acquisition de mobilier pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap	Département (subvention complémentaire sollicitée)	8 274,60 €
10/09/21	Demande de complément de subvention au titre des enveloppes cantonales - dossier rénovation des équipements sportifs (Tennis et COSEC) de la Ville de Gap	Département (subvention complémentaire sollicitée)	10 202,54 €
10/09/21	Modernisation de l'arrosage centralisé	Département	66 666 €

Accidents dans lesquels ont été impliqués de véhicules communaux :

Date du sinistre	Type véhicule et service	Circonstance du sinistre	Resp en %	Dégâts	Conclusions
22.6.2021	6278 KM 05 VUL	Notre véhicule a été percuté par un autre véhicule	0	300€	Remboursement des réparations par l'assurance
18.3.2021	9875 KZ 05 VL	Notre véhicule a été percuté par un autre véhicule	0	2900€	Remboursement de la valeur du véhicule par l'assurance

Indemnités de sinistre reçues :

Date du sinistre	Objet du sinistre	Montant TTC
13/5/2021	Borne endommagée rue Carnot	146.74€
29/03/2021	Remboursement valeur véhicule endommagé	3500€
7/5/2021	Potelet endommagé rue de Valserrès	241.22€
7/5/2021	Muret endommagé bd Pompidou	2310.61€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

3/4/2021	Lampadaire endommagé rue des helianthes	1346.81€
16/1/2021	Lampadaire endommagé justice	2797.20€
22/1/2021	Clôture cimetièrre Tourronde endommagée	115.85€
29/5/2021	Lampadaire endommagé rte de Chateauvieux	2338.80€
18/11/2021	Barriere endommagée parking de Bonne	2296.31€
12/02/2020	Dommmages électrique Alparena	2500€
20/7/2020	Borne endommagée av jean jaures	619.04€
17/5/2021	Barrières endommagées rue du stade	1266.34€
29/5/2021	Lampadaire rte de chateauvieux	2338.80€
9/5/2021	Lampadaire rd point du Sénateur	3126.07€
25/7/2020	Lampadaire Av G farel	2492.52€

CONTRÔLE DE GESTION :

Emprunt réalisé pour le financement des investissements inscrits au budget :

- Décision du 17/11/21 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3.000.000€, auprès du Crédit Coopératif à Nanterre, sur la section d'investissement du budget général de la Ville de Gap :
 - . Objet : financer les investissements, du budget général de la Ville de Gap.
 - . Montant du contrat de prêt : 3.000.000€.
 - . Durée : 186 mois.
 - . Taux fixe : 0,55%.
 - . Périodicité de remboursement : trimestrielle.
 - . Type d'amortissement : amortissement linéaire à échéances dégressives.
 - . Type de différé d'amortissement : Différé partiel.
 - . Différé d'amortissement (en mois) : 6.
 - . Frais de dossier - commissions : 3.000€.
 - . Garantie(s) : sans garantie.
 - . Assurance(s) : sans assurance.
 - . Indemnité de remboursement anticipé : selon les modalités définies au contrat.

- Décision du 13/10/21 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 3.000.000€, Crédit Coopératif :
 - . Objet : financer les investissements, du budget général.
 - . Montant du contrat de prêt : 3.000.000€.
 - . Durée : 15 ans.
 - . Taux fixe : 0,40%.
 - . Périodicité des échéances : trimestrielles à terme échu.
 - . Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours.
 - . Commission de non utilisation : 3,50% du montant des fonds qui seraient non appelés.
 - . Mode d'amortissement du capital : constant.
 - . Garanties : sans garantie.
 - . Souscriptions et commissions : Frais de dossier : 3.000€.
 - . Conditions de sortie : remboursement anticipé possible, selon les modalités

définies au contrat.

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente et Renouvellement de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
17/09/2021	Famille TRONC	30 ans	1 200,00 €
21/09/2021	Famille RUIZ	30 ans	1 200,00 €
22/09/2021	Famille AZOUZ-TRICOIRE	30 ans	1 200,00 €
04/10/2021	Renouvellement Famille GARNIER-ROIZON	30 ans	2 400,00 €
06/10/2021	Renouvellement Famille NIVOUL-SADION	30 ans	1 145,80 €
06/10/2021	Renouvellement Famille BAISSAC	30 ans	2 400,00 €
11/10/2021	Renouvellement Famille GUIBAUD-RIBAUD	30 ans	1 200,00 €
11/10/2021	Renouvellement Famille GIANSETTO	30 ans	1 145,80 €
11/10/2021	Famille MATHERON	30 ans	1 200,00 €
14/10/2021	Renouvellement Famille EYNAUD	30 ans	1 145,80 €
14/10/2021	Renouvellement Famille DALGREN	30 ans	1 145,80 €
21/10/2021	Renouvellement Famille GAILLARD	15 ans	151,60 €
10/11/2021	Renouvellement Famille JACQUIN	30 ans	1 145,80 €
10/11/2021	Renouvellement Famille FALCOZ-BADET	30 ans	2 291,60 €
15/11/2021	Renouvellement Famille DELHOMME - CARDINAL	30 ans	1 145,80 €
15/11/2021	Renouvellement Famille CHAURAND	30 ans	2 400,00 €
19/11/2021	Renouvellement Famille DECLERCQ	15 ans	151,60 €
19/11/2021	Renouvellement Famille CLEMENT	30 ans	1 145,80 €
19/11/2021	Renouvellement Famille FABRE	30 ans	1 145,80 €
23/11/2021	Famille SEBBAR	30 ans	1 200,00 €
23/11/2021	Famille TAFANI-DEREPPER	30 ans	2 400,00 €
23/11/2021	Renouvellement Famille PIOVESAN	30 ans	1 145,80 €

<i>Vente et Renouvellement de cases de columbarium</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
14/09/2021	Famille FODOR	15 ans	510,00 €
14/09/2021	Famille POUYPOUDAT	15 ans	510,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

16/09/201	Renouvellement Famille CAPELLAN	15 ans	510,00 €
06/10/2021	Famille PAGE-RELO	15 ans	510,00 €
06/10/2021	Renouvellement Famille ROUSSEL	15 ans	510,00 €
12/10/2021	Famille ARMAND	15 ans	510,00 €
26/10/2021	Famille AMOUDRU	15 ans	510,00 €
10/11/2021	Famille DI STEFANO	15 ans	510,00 €
22/11/2021	Famille SANUM	15 ans	510,00 €

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

- Décision du 05/11/21 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Christian BOYER aux fins de pâturage et mise à l'abri de bétail, sur la parcelle sise "Plaine de LACHAUP" et cadastrée Section BR Numéro 13 :
 - durée : jusqu'au 15/05/2022 à compter du jour de la signature de la convention ;
 - convention consentie à titre gratuit.
- Décision du 22/10/21 : Mise à disposition du Centre Populaire d'Enseignement des Alpes du Sud, du local B1 situé Résidence Forest d'Entrais, pour son action "Les ateliers de l'habitat" :
 - durée : du 12/11 au 21/12/21
 - convention consentie à titre gratuit.
- Décision du 13/10/21 : Renouvellement bail ancien bâtiment Lactalis
Il est décidé de consentir au renouvellement du bail civil sus-visé par lequel la Commune de GAP loue à la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARDDURANCE, le bien lui appartenant sis au lieudit "Le Moulin du Pré", et cadastré au Numéro 345 de la Section BM et au Numéro 256 de la Section BN pour une durée de trois années, ayant rétroactivement commencé à courir le 30/09/2020 pour se terminer le 29/09/2023.
Les autres clauses sont inchangées.
- Décision du 12/10/21 : Convention entre la Ville de Gap et l'Association ADELHA concernant la mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment B1 de la Résidence Côteaux du Forest à Gap, pour le mise en place d'ateliers numériques :
 - durée : jusqu'au 30/06/2022 à compter du jour de la signature de la convention ;
 - convention consentie à titre gratuit.
- Décision du 04/10/21 : Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Commune de GAP au profit du Syndicat Agricole "Société L'Apiculture Alpine" aux fins d'occupation d'un local à usage de stockage de matériel d'apiculture :
 - durée : 1 an à compter du jour de la signature de la convention ;
 - convention consentie à titre gratuit.
- Décision du 30/09/21: Conclusion d'une convention de Mise A Disposition par la Commune de GAP au profit de l'Association Communale de Chasse Agréée de GAP

aux fins d'occupation d'un bâtiment sis lieudit "Château Serigues" (parcelle cadastrée Section A Numéro 819 :

- durée : 1 an à compter du jour de la signature de la convention ;
- convention consentie à titre gratuit.

Biens préemptés :

- Décision du 05/11/21 : Annule et remplace - Objet: Prémption par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'une propriété bâtie et terrain attenant cadastrée Section DL Numéros 491, située 23, Route de Chabanas, appartenant à Madame HUGUET Yvette :
 - montant de la prémption : 140 000 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour l'élaboration d'un cahier des charges techniques destiné à l'accueil de spectacles" pour le Stade de glace Alp'Aréna de la Ville de Gap	Société LE FIL CONSTRUCTEUR à (13200 MARSEILLE),	Conclu pour un montant global forfaitaire de 6 500 € HT La durée est fixée à 90 jours.	8 NOVEMBRE 2021
Marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée pour l'installation d'une micro centrale hydroélectrique à l'usine de production d'eau potable de la Descente	Groupement ARTELIA/SERET (69425 LYON)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 60 278,50 détaillé comme suit : DIAG et études préliminaires 8 192 € AVP 17 180 € PRO 4 784,75 € ACT 9 686,05 € EXE 1 887,15 € DET/VISA/OPC 11 043,95 € AOR 2 037,80 € Dossier administratif 1 767,50 € Demande de raccordement au réseau public d'électricité et obligation d'achat 3 699,30 € pour une durée de 24 mois.	3 NOVEMBRE 2021
Dans le cadre de l'accord cadre n° 2019000078, pour la fourniture de gaz naturel auprès des titulaires EDFSA, Gaz de Bordeaux, Total direct énergie,			29 OCTOBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

La consultation pour le marché subséquent n° 8 relatif à la fourniture de gaz naturel, pour une durée de 2 ans à prix indexé, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. (l'offre remise était économiquement moins intéressante pour la collectivité, en raison de la conjoncture économique)			
Dans le cadre de l'accord cadre n° 2019000078, pour la fourniture de gaz naturel auprès des titulaires EDFSA, Gaz de Bordeaux, Total direct énergie, La consultation pour le marché subséquent n° 6 relatif à la fourniture de gaz naturel, pour une durée de 1 an à prix ferme, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. (l'offre remise était économiquement moins intéressante pour la collectivité, en raison de la conjoncture économique)			29 OCTOBRE 2021
Dans le cadre de l'accord cadre n° 2019000078, pour la fourniture de gaz naturel auprès des titulaires EDFSA, Gaz de Bordeaux, Total direct énergie ; La consultation pour le marché subséquent n° 5 relatif à la fourniture de gaz naturel est déclarée sans suite pour absence d'offre. (en raison d'une inadéquation des termes de la consultation avec la conjoncture économique) 3 nouvelles consultations seront relancées sur la base d'un dossier modifié, notamment de date limite de remise des offres adaptée au cours du marché (5 heures).			29 OCTOBRE 2021
Dans le cadre de l'accord cadre n° 2019000078, pour la fourniture de gaz naturel auprès des titulaires EDFSA, Gaz de Bordeaux, Total direct énergie ; La consultation pour le marché subséquent n° 4 relatif à la fourniture de gaz naturel est déclarée sans suite pour absence d'offre. (en raison d'une inadéquation des termes de la consultation avec la conjoncture économique) 3 nouvelles consultations seront relancées sur la base d'un dossier modifié, notamment de date limite de validité des offres adaptée au cours du marché (5 heures).			29 OCTOBRE 2021
Dans le cadre de l'Accord cadre n° 2019000078, pour la fourniture de gaz naturel auprès des titulaires EDFSA, Gaz de Bordeaux, Total direct énergie ; La consultation pour le marché subséquent n° 3 relatif à la fourniture de gaz naturel est déclarée sans suite pour absence d'offre. (les délais de validité des offres intenable en raison de la volatilité du cours du gaz) 3 nouvelles consultations seront relancées sur la base d'un dossier modifié, notamment de date de validité des offres adaptée au cours du marché (5 heures).			29 OCTOBRE 2021
Les consultations lancées par mail en marché subséquent n° 5 fourgon tôle L2H2 d'occasion pour le service de la logistique et n° 6 fourgon-plateau d'occasion pour le service espace vert dans le cadre de l'accord-cadre Acquisition de véhicule ; , sont déclarées infructueuses en raison d'absence d'offre.			26 OCTOBRE 2021
MAPA pour la fourniture de 50 vélos pour les écoles de Gap	Magasin KING JOUET (05000 GAP)	Pour un montant de 7 000 € TTC Le délai de livraison :	18 OCTOBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		4 mois.	
MAPA pour la fourniture d'un lot gymnique pour le gymnase de l'école de Puymaure	Société INTERSPORT (05000 GAP)	pour un montant de 4 345,00 € TTC. Le délai de livraison : 2 mois.	18 OCTOBRE 2021
Avenant n°2 au marché n°2019000117 « Étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel abattoir municipal »	Association ADIV (63039 CLERMONT-FERRAND)	Incidence financière de l'avenant : Montant initial : 67 997,39 € HT. Montant total des prestations supplémentaires : + 13 843,60 € HT. Nouveau montant Total du marché : 81 840,99 € HT. Soit une augmentation de 20,35 %, Sans incidence sur les délais	12 OCTOBRE 2021
Suite à l'accord cadre n°2019000078, notifié le 30.08.2019, pour la fourniture de gaz naturel auprès des titulaires EDF SA, Gaz de Bordeaux, Total direct énergie marché subséquent n°1 arrivant à terme le 30.09.2021. la consultation est lancé pour le marché subséquent n°2 relatif à la fourniture de gaz naturel est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Les délais de remise des offres intenables en raison de la volatilité du cours du gaz, et l'inadéquation des termes de la consultation avec la conjoncture économique, Trois nouvelles consultations seront relancées sur la base d'un dossier modifié, notamment de date limite de remise des offres adaptée au cours du marché (24 heures).			7 OCTOBRE 2021
MAPA pour la vente de billets du Quattro à l'Office du tourisme à Gap	Office de tourisme	Conclu à titre onéreux (contrepartie en nature : visibilité et renommée renforcées de l'OT par l'image du Quattro). Sa durée est du 29/09 au 31/12/21.	5 OCTOBRE 2021
MAPA pour l'acquisition d'une auto laveuse auto portée destinée au Complexe sportif Jean Christophe Lafaille de la Ville de Gap.	Société NILFISK (91 978Courtaboeuf)	Conclu pour un montant global forfaitaire de 7 506,96 € HT. Sa durée est fixée à 12 mois.	30 SEPTEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence	Société EFC (05310 La Roche de	Conclu pour un montant global et	30 SEPTEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

pour la fourniture d'une stèle en marbre rose de Guillestre.	Rame)	forfaitaire de 4 540 € HT. La durée : 3 mois.	
<p>Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2019000117 - Étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel abattoir municipal, transféré de la société ADIV DEVELOPPEMENT à l'ADIV ASSOCIATION (63039 CLERMONT FERRAND) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire ADIV DEVELOPPEMENT né du contrat conclu avec la Ville de Gap à compter de la notification du présent avenant.</p> <p>Les sommes dues sont versées sur le compte de l'ADIV ASSOCIATION.</p> <p>Les prestations en cours sont facturées par cette association et seront payées entre ses mains. Ces paiements interviendront déduction faites des avances ou acomptes éventuellement versés à l'ancien titulaire et des avoirs en cours.</p> <p>Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans l'avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de contestation.</p>			27 SEPTEMBRE 2021
<p>Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2020200034 du 16 mars 2020 - « Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion de l'Abattoir de Gap en concession de service public - Prestations intellectuelles » transféré de la société ADIV DEVELOPPEMENT à l'ADIV ASSOCIATION (63039 CLERMONT FERRAND) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire ADIV DEVELOPPEMENT né du contrat conclu avec la Ville de Gap.</p> <p>Les sommes dues sont versées sur le compte de l'ADIV ASSOCIATION.</p> <p>Les prestations en cours sont facturées par cette association et seront payées entre ses mains. Ces paiements interviendront déduction faites des avances ou acomptes éventuellement versés à l'ancien titulaire et des avoirs en cours.</p> <p>Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans l'avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de contestation.</p>			27 SEPTEMBRE 2021
Accord cadre à bons de commande, en procédure adaptée pour l'acquisition de mobilier et matériel technique pour le Conservatoire et le Centre Municipal Culture et Loisirs ; lot n° 5 Acquisition et pose de rideaux pour l'auditorium au profit du Conservatoire à Rayonnement	Société SONAL'P (05000 GAP)	Conclu selon les seuils de commandes suivants : minimum 6 700 € HT/an maximum 15 000 € HT/an. La durée : 6 mois.	22 SEPTEMBRE 2021

Départemental			
Accord cadre à bons de commande, en procédure adaptée pour l'acquisition de mobilier et matériel technique pour le Conservatoire et le Centre Municipal Culture et Loisirs ; lot n°6 pour l'acquisition et la pose de rideaux de scène	Société SONALP (05000 GAP).	Conclu selon les seuils de commandes suivants : minimum 10 000 € HT/ an maximum 19 500 € HT/an La durée : 6 mois.	22 SEPTEMBRE 2021
Accord cadre à bons de commande, en procédure adaptée pour l'acquisition de partitions de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental	Société LMI (13006 Marseille)	Conclu selon les seuils globaux de commandes suivants : minimum 2 500 € HT. ; maximum 8 000 € HT. Pour une durée de un an renouvelable deux fois	22 SEPTEMBRE 2021
Consultation lancée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement, pour les Assurances « risques statutaires » pour les besoins de la Ville de Gap, de son C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance Avis d'appel public de candidatures qui fixait au 07.09.2021 à 11h00 la date limite de réception des candidatures	La liste des candidats admis à remettre une offre est arrêtée comme suit : Candidat n°1 : Groupement GRAS SAVOYE MEDITERRANEE et AXA FRANCE VIE dont GRAS SAVOYE MEDITERRANEE (92814 PUTEAUX) est le mandataire. Candidat n°2 : Groupement SOFAXIS et CNP ASSURANCES dont SOFAXIS (18110 VASSELAY) est le mandataire. Candidat n°3 : Groupement BEAH BUREAU EUROPEEN D'ASSURANCE HOSPITALIERE et LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA et SA ACTE VIE (Groupe CAMACTE) dont BEAH (25000 BESANCON) est le mandataire.		22 SEPTEMBRE 2021
MAPA pour la fourniture et pose de glissières de sécurité, rue du Plan, route des Fauvins et route de Champ forain-Romette.	Société Routière du Midi (05000 GAP)	Conclu pour un montant global de 7 040 € HT durée : 3 mois.	22 SEPTEMBRE 2021
Marché pour la réparation et la remise en état des sécurités du cylindre Dynapac du service voirie	Entreprise GAP SUD MÉCANIQUE (05000 GAP).	Conclu pour un montant de 5 044,56 € HT. Durée : 1 semaine.	21 SEPTEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marché pour la fourniture de pièces pour la réparation de la surfaceuse de la patinoire	Entreprise SYNERGLACE (68 990 HEIMSBRUNN)	Conclu pour un montant de 7 753,41 € HT. Durée : 1 semaine.	16 SEPTEMBRE 2021
MAPA pour la mission d'évaluation de la conformité de la station de distribution du carburant et d'assistance pour l'élaboration d'un dossier de déclaration ICPE et pour la définition des zones ATEX	Bureau VERITAS Exploitation - Service Maîtrise des Risques/Environnement (13591 AIX EN PROVENCE).	Conclu pour un montant global de 4 610,00 € HT, décomposé comme suit : Mission de base : évaluation de conformité de la station de distribution de carburant : 2 090 € HT, Mission optionnelle 1 : assistance à la constitution d'un dossier de déclaration ICPE : 1 260 € HT, Mission optionnelle 2 : assistance au classement des zones à risques d'explosion ATEX : 1 260 € HT. Le diagnostic obtenu à l'issue de la réalisation de la mission de base conditionnera le lancement des missions optionnelles 1 et 2. Durée de 18 mois	16 SEPTEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance du logiciel GEODP	Société ILTR (49 000 ANGERS)	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 4 620 € HT répartis comme suit : TLPE 1 500 € Export finance 120 € Placier 1 800 € Terrasses 600 € Voirie 600 € Conclu à partir du 01/01/2021, date de renouvellement du contrat, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois,	16 SEPTEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		soit une expiration au 31/12/2023.	
Marché n° 2021210137 du 19.08.2021, concernant l'entretien et maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles lot n° 1 Maintenance des ascenseurs	Conclu auprès de la société NSA PERDIGON, est résilié à compter de l'accusé de réception de la décision et du décompte de résiliation. Suite à des irrégularités de procédure et qu'il convient de garantir au respect des principes fondamentaux de la commande publique. Une nouvelle consultation sera lancée prochainement afin de répondre aux besoins avérés de la collectivité.		8 SEPTEMBRE 2021
Marché n° 2021210138 du 19.08.2021, concernant l'Entretien et maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles lot n° 2 Maintenance des portes automatiques	conclu auprès de la société NSA PERDIGON, est résilié à compter de l'accusé de réception de la décision et du décompte de résiliation. Suite à des irrégularités de procédure et qu'il convient de garantir au respect des principes fondamentaux de la commande publique. Une nouvelle consultation sera lancée prochainement afin de répondre aux besoins avérés de la collectivité.		8 SEPTEMBRE 2021
Annule et remplace la décision D2021_08_353 du 31 Août 2021. Marché sans publicité, ni mise en concurrence, pour le renouvellement de la maintenance des licences de stockage vidéo VisiMAX™, avec la société CASD (38 113 VEUREY-VOROIZE).	Société CASD (38 113 VEUREY-VOROIZE).	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 4 400 € HT. Conclu à partir du 01/09/2021, date d'expiration du précédent contrat. Durée : 1 an ferme	1 SEPTEMBRE 2021
Marché sans publicité, ni mise en concurrence, pour le renouvellement de la maintenance des licences de stockage vidéo VisiMAX™,	Société CASD (38 113 VEUREY-VOROIZE).	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 4 440 € HT. Conclu à partir du 01/09/2021, date d'expiration du précédent contrat. Durée : 1 an ferme	31 AOÛT 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la prestation d'une plateforme de ressources numériques	Société Collectivités vidéo services (93100 Montreuil sous bois)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 15 000 € HT. Durée : 12 mois à compter du 18 août 2021.	19 AOÛT 2021

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
<p>Marché de services à procédure adaptée allégée. Accord cadre mono attributaire à bons de commande pour la gestion de la cuisine centrale, confection et livraison de repas en liaison froide</p>	<p>SAS GARIG (13290 AIX EN PROVENCE)</p>	<p>Les seuils de commandes en quantité nombre de repas sont répartis comme suit entre les membres du groupement : Ville de GAP 480 000 CCAS 160 000 EHPAD 160 000 Soit un total minimum 800 000 repas Ville de gap 900 000 CCAS 300 000 EHPAD 300 000 soit un total maximum 900 000 repas Conclu pour une période initiale de 24 mois reconduit tacitement pour une durée de 24 mois soit un total de 48 mois.</p>	<p>11 MAI 2021</p>

Le Conseil prend acte.

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 21 DEC 2021

Affiché ou publié le :

21 DEC. 2021

